

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Domaine Départemental de Marseilleveyre - Convention de mise à disposition de terrains en vue d'une étude de restauration écologique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'Aix Marseille Université de terrains sis dans le domaine départemental de Marseilleveyre en vue d'une étude de restauration écologique,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante, jointe en annexe au rapport, et tous actes afférents.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée